



Communiqué de presse

Demi-journée banalisée : La Recteur s'obstine dans son mépris

La période déterminée par le ministre de l'Éducation Nationale pour effectuer les concertations est connue depuis la rentrée et était comprise entre le 22 septembre 2014 et le 17 octobre 2014.

Alors que la date des élections des représentants des parents d'élèves a été déterminée depuis le 11 juin 2014, la Recteur de l'Académie de Rouen, sans aucune concertation avec les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves, avait délibérément fixé la demi-journée banalisée pour les concertations sur le programme de l'école maternelle et sur le socle commun pour les enseignants du 1er degré et des collèges au vendredi 10 octobre après-midi, le jour des élections des représentants de parents d'élèves !

La CGT Educ'action a aussitôt réagi auprès de la Recteur et des DASEN de l'Eure et de Seine-Maritime pour dénoncer le choix de cette date. La CGT Educ'action, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, la FCPE et l'association des DDEN ont écrit au Ministre de l'Éducation Nationale qui est intervenue dès le jeudi 2 octobre auprès de la Recteur pour lui demander de modifier la date. Les élus avaient dénoncé le choix du vendredi après-midi, leur laissant la responsabilité de mettre en place ou non une garderie, et gérer les difficultés de transport.

C'est à nouveau sans aucune concertation, que la Recteur a décidé, le lundi 6 octobre vers 12h, de reporter la demi-journée banalisée au vendredi 17 octobre après-midi, semant à nouveau la zizanie quant à l'organisation de la journée du vendredi et la colère de l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents et élus).

Les familles doivent désormais s'organiser à nouveau pour récupérer leur enfant. Les élus doivent revoir toute l'organisation du vendredi 10 octobre et du vendredi 17 octobre. Les directeurs et les enseignants sont en première ligne face à l'incompréhension et à la légitime colère des parents.

Pour la CGT Educ'action, madame la Recteur porte, elle seule, la lourde responsabilité de cette désorganisation. Dans 80% des départements cette demi-journée a été fixée au mercredi matin ! Madame la Recteur se serait-elle entêtée à refuser de placer cette demi-journée un mercredi matin pour faire respecter et imposer une réforme des rythmes scolaires dont on sait que la plupart des Français la juge mauvaise, inutile et inefficace ?

La CGT Educ'action dénonce l'obstination de madame la Recteur, dont la décision a pour conséquence de désorganiser le service public de l'Éducation Nationale.

D'autre part, sans préjuger de l'utilité de la concertation, cela pose toujours le problème des personnels qui ne travaillent pas tous selon le même horaire cette demi-journée là. En effet, selon les écoles, certains collègues travaillent une heure, quand d'autres peuvent avoir un service devant élèves de 2h45. Rappelons qu'en aucun cas, il n'est possible d'exiger à un enseignant d'être présent à la concertation au delà du temps de service de cette demi-journée. Il en est de même pour les collègues qui ne travaillent pas habituellement ce jour-là, comme ceux exerçant à temps partiels et ne sont pas de service.

Rouen, le 7 octobre 2014

CGT Educ'action 76/27

26, Avenue Jean Rondeaux

76 108 ROUEN cedex

mail : cgteduc.acrouen@gmail.com

Tél : 06 70 68 97 24